

de la vie était à 77.4. De nos jours, il est à un peu plus de 135. Cela représente presque une hausse de 75 p. 100 du coût de la vie en l'espace de 22 ans. Cela équivaut, en fait, à une baisse énorme du pouvoir d'achat du dollar. Il me semble que ce serait la moindre des choses que les exemptions prévues dans cette mesure tiennent compte de cette hausse du coût de la vie enregistrée en l'espace de 22 ans. Notre amendement va plus loin, mais il ne répond quand même pas à ce que devrait représenter un revenu minimum exonéré d'impôt. Pour vous donner une idée du pouvoir d'achat actuel du dollar, je vous dirai qu'un article ou un service qui coûte \$1.35 de nos jours, ne coûtait que 77 cents en 1949. Le dégradation du pouvoir d'achat nuit à tout le monde, mais surtout aux économiquement faibles. Accepter cet amendement serait, à notre avis, faire un pas en avant dans la mise en œuvre d'un régime fiscal qui reconnaîtrait le revenu nécessaire à cette catégorie de Canadiens qui ont le plus besoin d'un allègement fiscal.

Il y a deux jours, le député de Winnipeg-Nord-Centre a rappelé les exemptions d'impôt que nous avons connues au Canada au cours des ans. Le député qui m'a précédé a fait un peu plus de recherche que le premier et il est remonté encore plus loin dans l'histoire. Je voudrais signaler ici que les chiffres qu'il a fournis justifient la position prise par le député de Winnipeg-Nord-Centre lorsqu'il a déclaré que les exemptions prévues par le bill sont insuffisantes. Il a dit que au cours des années 20, les niveaux d'exemption étaient établis à \$1,200 pour les célibataires et à \$2,400 pour les gens mariés, alors que dans les années 30, ces exemptions ont baissé à \$1,000 et \$2,000 respectivement. Pendant la guerre, les exemptions ont encore baissé, et elles n'étaient que de \$660 pour les célibataires. Mais en 1949, elles ont été relevées, cette fois, à \$1,000 pour les célibataires et \$2,000 pour les gens mariés.

Ces exemptions seront en vigueur jusqu'à ce que le bill à l'étude devienne loi et que les nouvelles exemptions soient de \$1,500 pour les célibataires et de \$2,850 pour les personnes mariées. Ceux qui disent que les exemptions sont les plus élevées au monde me font rire. Il y a toujours des gens pour s'accorder le mérite de quelque chose. Une route de la Colombie-Britannique traverse l'un de nos lacs et nous l'appelons «la plus grande traversée gratuite au monde». Je suppose qu'il est de bonne guerre politique pour les gouvernements actuels de prétendre ainsi. Mais le gouvernement n'a aucune raison de rejeter un amendement qui soulagera les contribuables qui en ont le plus besoin, sous prétexte que nous jouissons des exemptions les plus fortes au monde.

Je ne peux pas être d'accord avec le député libéral de York-Nord (M. Danson) et avec certains de ses collègues qui prétendent que le débat sur ce point important est plein de répétitions et une perte de temps. Je signale que ce sont les discussions détaillées, instructives et tenaces de l'opposition sur les articles du bill relatifs aux coopératives et aux caisses de crédit qui ont obligé le gouvernement à réexaminer ses premières propositions. Cela a laissé aux membres des coopératives et des caisses de crédit le temps de lancer une campagne en règle contre le bill. Le tout ensemble a eu comme résultat un revirement complet de la politique gouvernementale et une victoire pour ceux qui ont foi dans les mouvements de coopératives et de caisses de crédit.

Je voudrais encore soulever une ou deux questions avant de reprendre ma place, monsieur l'Orateur. J'ai écouté les députés ministériels traiter de l'amendement

dont nous sommes saisis. Cela m'étonne que chacun d'entre eux ait soigneusement évité de donner la moindre raison de ne pas souscrire au principe de déduction de l'impôt que réclame l'amendement. Un de leurs principaux arguments est qu'un nouveau renvoi au comité, comme le demande l'amendement, relancera le débat sur le bill dans son ensemble. Ce n'est pas vrai, monsieur l'Orateur. Si nous renvoyons cet article en particulier, le comité ne traitera que de cet article.

Que nos amis libéraux qui s'opposent au renvoi de cet article au comité sachent qu'il est la seule solution qui s'offre à nous à la troisième lecture. Si mes amis ministériels approuvent l'amendement, on peut déferer l'article au comité et l'adopter en quelques minutes.

Des voix: Oh, oh!

M. Harding: Sauf erreur, tous les groupes d'opposition sont d'accord et si les ministériels l'étaient aussi, nous pourrions l'adopter et revenir très promptement au débat général. Je les exhorte à appuyer l'amendement ou à s'y opposer pour des motifs sérieux et non pas sous le mauvais prétexte que son renvoi prendrait des semaines.

M. McBride: Ne faites donc pas de politique.

M. Harding: Certaines lacunes du bill seront comblées si l'on accepte de réduire de 17 à 2 p. 100 l'impôt sur les premiers \$500 de revenu imposable. C'est beaucoup \$75 de moins d'impôt, surtout pour ceux qui se situent au seuil de la pauvreté ou en deçà. Non seulement cet amendement devrait-il être accepté par la Chambre, mais nous devrions aussi établir des normes de revenu pour tous les Canadiens et veiller ensuite à ce que les impôts ne réduisent pas le revenu prévu par ces normes. J'appuie sans réserves l'amendement du député de Winnipeg-Nord-Centre et j'exhorte la Chambre à en faire autant.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

(L'amendement de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), mis aux voix, est rejeté par 123 voix contre 92.)

• (3.50 p.m.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.

Aiken
Alexander
Alkenbrack
Baldwin
Barnett
Beaudoin
Bell
Benjamin
Brewin
Broadbent
Burton
Cadieu
Caouette
Carter
Coates
Code
Crouse
Danforth
Diefenbaker
Dinsdale
Dionne
Douglas
Downey

MM.

Fairweather
Flemming
Forrestall
Fortin
Gilbert
Gleave
Godin
Grills
Gundlock
Harding
Howe
Knight
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lambert
(Bellechasse)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Laprise
La Salle